L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 23 AOUT 1872. 45me Année—Vol. XLV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI MATIN, 23 AOUT

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Stern Bros, au No 16 de la rue de Chartres—Bottes, souliers et brodequins; congres connus.

Par G. Lonhmont, au No 49 de la rue de Chartres—chapeaux, habillements, articles de toilette pour hommes.

Par S. Guinault, à son bureau d'encan, coin Passage de la Bourse et Bienville—whiskey de première qualité, vieux cognac, genièvre de première qualité.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 34 de la rue de Chartres—lingerie, articles de fantaisie et "notions".

ATTENTION!

☞ L'attention des négociants est appelée sur la vente à l'encan que MM. Vincent & Co. doivent faire aujourd'hui, à 10 heures du matin, sur les lieux, Bank Alley, près de la rue Natchez. Cette vente consiste en divers effets appartenant à la succession de Robert Geddes, et comprend des Coffres-forts, Bureaux, Tables, Portes et leur contenu, Chaises, Tapis, etc.

ANNONCES POLITIQUES.

Toute annonce émanant d'un club ou d'une association politique quelconque devra être payée comptant si on en désire l'insertion dans l'Abeille. Celles pour lesquelles cette condition n'aura pas été remplie ne paraîtront point dans nos colonnes.

Le Pénitencier de Baton-Rouge.

Dans le rapport adressé à la Législature, en 1872, par l'auditeur Graham, nous lisons ce qui suit :

Depuis l'année 1869, l'Etat a dépensé la somme de $841,980 65, pour le pénitencier de Baton Rouge, de la façon suivante :

Pour payer des dettes (loi No 2 de 1869)	$ 42,224 38
Dépenses courantes du bureau de contrôle (loi No 139 de 1870)	1,000 00
Emission de 500 Bonds de $1000 (loi No 55, de 1869)	$500,000 00
Certificats de dettes 4 juin 1870	105,988 35
Certificats de dettes, 12 déc. 1870	54,328 72
do do 3 juillet 1871	96,948 20
Total	$801,090 65

Par la quatrième clause du bail du dit pénitencier, fait par l'Etat à MM. Jones et Zanger, par acte devant T. O. Stark, notaire, le 18 mars 1869, les fermiers étaient tenus payer annuellement au Trésor de l'Etat la moitié des profits nets obtenus par l'institution. Mais le dit bail a été transféré par MM. Jones et Huger à MM. James, Buckner et Brunn, le 3 mars 1870, époque à laquelle rien n'avait été payé au Trésor de l'Etat, conformément aux stipulations de la dite clause. Par la loi qui ratifie ce transfert (loi No 50 de la session régulière de 1870) il est présumé que les fermiers doivent payer à l'Etat *au lieu de la moitié des profits*, $5000 pour la première année de leur bail, avec une augmentation progressive de $1,000 chaque année jusqu'à l'expiration du bail. En vertu de ce arrangement, les fermiers actuels ont payé $5,000 au Trésor d'Etat le 2 janvier 1871. Ainsi le pénitencier a coûté à l'Etat depuis 1869 $795,990 65.

Les dettes de dettes dont il est question plus haut, ont été émises en vertu des 4e 7e articles du bail et après que la question qui soulevait cette émission entière soumise à l'avocat général qui a approuvé l'émission. Mais une lecture attentive de la loi N 55 de 1869 laisse l'impression que quand l'Etat a donné aux fermiers ses Bons pour $500,000, il était *dans* ce qui fait dans l'obligation de faire aucune autre dépense. En tout cas le bail et la loi sont tellement en opposition et les pouvoirs accordés au Bureau de Contrôle sont si grands, que la *question réclame une législation additionnelle*. Et le but principal à atteindre par cette législation serait le dégrèvement de l'Etat, en indiquant, dans le bail, de toute nouvelle obligation pécuniaire pour le compte du pénitencier.

Depuis le rapport de l'Auditeur, les fermiers ont versé au Trésor le 1 janvier 1872 la somme de $5000 conformément au dernier arrangement.

Les conclusions de l'auditeur sont, comme on le voit, très modérées. Il ne demande pas qu'on fasse rendre à l'Etat tout en partie des $200,000 données aux fermiers en sus des $500,000 de Bons remis en vertu du contrat primitif. Il ne demande pas qu'on augmente la redevance déjà fixée par la loi de 1869, bien qu'il soit allégué que les fermiers font maintenant de très gros profits. Non, en homme modéré et qui se contenterait de voir mettre un frein aux abus, M. Graham n'aspire qu'à faire dégager l'Etat de toute obligation pécuniaire pour l'avenir.

L'Etat paie l'intérêt à 8 0/0 sur les $500,000 qu'il a versés, soit $64,000 par an. Il doit recevoir $5000 par an et $1000 en sus, chaque année, jusqu'à l'expiration du bail.

Nous pensons, comme M. Graham, que la question du pénitencier nécessite une législation additionnelle.

Or, nous voyons que M. T. Bynum, fermier du pénitencier, et le président du comité exécutif libéral, vient d'être choisi comme l'un des candidats à la Législature, par la Convention libérale de la paroisse d'East-Baton-Rouge. Si M. Bynum est élu, qui mieux que lui ne pourra expliquer à ses collègues les mystères de cette exploitation du pénitencier, mystères si discrètement indiqués par M. Graham.

Peut-on, dans les autres entreprises, si libéralement dotées par la Législature, se mettent en tête de faire élire représentants ou sénateurs, quelques-uns de leurs fondateurs ou de leurs directeurs, nous pourrons avoir, dans la prochaine assemblée, une seconde édition des "Animaux malades de la peste" c'est-à-dire une série de confessions et d'explications édifiantes, suivies d'une absolution générale, à moins qu'il n'y ait dans le nombre quelque baudet qu'on puisse immoler pour donner un semblant de satisfaction aux criailleries du bon peuple qui paie les taxes.

—Nous lisons dans le *Louisville Commercial* : "Le New York *Herald* pense que si "la vieille Honnêteté" est élu, il y aura une guerre d'extermination sur les voleurs actuellement aux emplois. Ce serait naturellement une triste nouvelle pour Warmoth, le patriote libéral de la Louisiane.

DISTRIBUTION DE PRIX AU COLLÉGE DE SPRING HILL.—Cette solennité a eu lieu mardi 20 du courant, devant un grand concours de monde accouru de plusieurs Etats. Le Collége de Spring Hill est célèbre au Sud et il a toujours un nombre considérable d'élèves venant de la Louisiane, du Texas, du Mississippi, de la Géorgie et de l'Alabama où il est situé. La Nouvelle-Orléans lui fournit son plus fort contingent. La distribution des prix a été précédée, comme c'est l'usage, par des exercices où les élèves se sont distingués d'une manière brillante. Nous citerons, entre autres, les élèves Théard, Dolhonde, Dupas, Bernadez, Landry, Marrero, Williamson, Keelle, Ryan, tous de la Louisiane et la plupart de la Nouvelle-Orléans.

La musique n'est pas négligée au Collége de Spring Hill, car nous voyons par le programme publié dans les journaux de la Mobile, programme difficile, qu'il devait y avoir d'habiles exécutants.

Les jeunes gens mentionnés plus haut et beaucoup d'autres de la Louisiane, parmi lesquels nous devons compter les élèves Hernandez, Trotot, Soniat, Solari, Duplantier, Plassan, Kennedy, Fernandez, Pascal, Poincy, Fatjo, Déjan, Leblanc, Massicot, Leche, Belden, Lanaux, Bonnecaze, Giraud, Gérodias, Rodriguez, Kuntz, Legendre, Vidal, ont été couronnés plusieurs fois dans la distribution des prix et accessits. L'élève G. Théard a eu cinq premiers prix.

La distribution faite, le colonel D. S. Troy, de Montgomery, a prononcé un grand discours qui a terminé la cérémonie.

☞ Un savoyard ténor travaille jour et nuit dans l'espoir de succéder un jour aux Duprez et aux Nourrit. Il dit à un de ses amis "je travaille tant que j'en maigris." — Cela prouve, lui répond celui-ci, que tu ne fais pas encore de l'art.

La machine "Domestic" est la reine des machines à coudre, à pointe de chainette. Elle se vend au No. 108, de la rue du Canal.

Revue des Journaux.

Le Picayune revient sur la responsabilité de l'auditeur ; il discute la lettre de M. Penn, dont nous avons parlé nous-même et il examine l'hypothèse soulevée par le *Times* de la mort ou du départ du gouverneur Warmoth, événement qui laisserait au lieutenant-gouverneur Pinchback le pouvoir de manipuler l'élection. Le *Picayune* rappelle que c'est à Warmoth que l'on doit Pinchback, et, après tout, dit-il, ce dernier ne pourrait pas faire pis que celui qui l'a nommé.

Quand se présente une question dans laquelle il y a d'un côté l'intérêt du peuple tout entier, de l'autre celui d'une clique ou d'une coterie de spéculateurs, nous pouvons être à peu près sûr de trouver le *Times* de ce dernier côté. C'est, en effet, le cas pour la question de savoir à quel pouvoir il appartient de décider sur le caractère illégal et frauduleux des dettes de l'Etat. L'argumentation du *Times* qui attribue exclusivement au pouvoir judiciaire le droit de décider sur ces matières, ne peut s'appliquer à une situation aussi anormale que celle dans laquelle nous nous trouvons. Nous pourrions emprunter cent citations aux classes du *Times* pour prouver, d'après ses propres déclarations, que toute la législation des quatre dernières années a été viciée dans son origine et son essence par la fraude et la venalité qui ont présidé à la confection des lois.

Or, la Cour Suprême de la Louisiane a décidé qu'elle ne pouvait s'enquérir des motifs qui avaient inspiré les législateurs et qu'elle était obligée de prendre les lois telles qu'elles étaient. Avec le système du *Times* il n'y aurait alors aucun remède contre les lois et les contrats issus de la vénalité. Nous croyons nous qu'une législature honnête a le droit d'annuller les lois et les contrats qui en résultent, lorsque ces lois et ces contrats sont entachés de dol et de fraude. Les particuliers qui ont obtenu, par de pareils moyens, ces lois et ces contrats, n'ont aucun droit qu'on soit tenu de respecter, et, quant aux tiers, ils ne peuvent arguer de leur bonne foi car la presse les avait éclairés sur le caractère des titres dont ils se rendaient acquéreurs dans un but d'agiotage.

Le *Republican* est en colère contre M. Greeley parce que celui-ci dénonce les carpet-baggers et il affecte de confondre cette intéressante catégorie de chevaliers d'industrie politiques, à laquelle ses partisans appartiennent, avec les émigrants honnêtes et *bonâ fide* qui vont d'un Etat dans un autre pour y chercher, par leur travail et leur industrie, les moyens d'améliorer leur fortune.

Le *Republican* semble abandonner le parti libéral ; il se montre de plus en plus tendre pour Pinchback et il sourit déjà à Kellogg. Signes des temps. Warmoth se tient bien coi. A quel travail souterrain se livre-t-il donc ?

Le *National Republican* serait bien aise de voir les démocrates donner la main aux républicains grantistes, mais il ne comprend pas qu'ils la donnent aux républicains partisans de Greeley. Le seul résultat de l'élection de Greeley, selon ce journal, serait le renouvellement de troubles sanglants dans le Sud. Notre bon frère voit déjà tout trouble en prévision de la défaite de Grant.

Le *National Republican* plaisante M. Penn à propos de sa lettre et, citant l'assertion du *Times* que M. Penn est grandement intéressé dans le crédit de l'Etat, il demande si l'intérêt de M. Penn est dans les dettes légales ou dans celles qu'on prétend frauduleuses.

Chronique de la Louisiane.

Nous trouvons dans la "*Gazette-Comet*" du 20 courant, le compte-rendu suivant d'un meeting tenu par les libéraux à Bâton-Rouge, pour nommer les différents candidats de paroisse :

Le Docteur E. M. Hooper a appelé l'assemblée à l'ordre.

Un comité de vérification de pouvoirs a été nommé, et pendant leur conférence M. George Sheridan a fait un discours qui a été vivement applaudi.

Le comité de vérification de pouvoirs a présenté alors la liste des délégués ayant droit à des sièges à la Convention de paroisse.

Plusieurs résolutions ont été unanimement adoptées, parmi lesquelles, nous citerons celle-ci :

Résolu, que les candidats nommés par la convention pour le Sénat et la Chambre des représentants de l'Etat, seront requis, s'ils sont élus, de voter pour Son Excellence le gouverneur Warmoth comme représentant de la Louisiane au Sénat des Etats-Unis.

La Convention a fait alors les nominations suivantes :

Pour le Sénat—l'Hon. Andrew S. Herron.

Pour la Chambre des Représentants—T. L. Mills, Tom Bynnin et John S. Gardner.

Pour juge de paroisse—H. Brook White.

Pour coroner—David Cook (couleur.)

Pour le jury de police—C. P. Whiteman; Geo. Garig, A. Lange, E. S. Morgan, Fergus Gardère.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — Nous apprenons que le bail du Théâtre de l'Opéra pour la saison prochaine à M. L. Placide Canonge, a été signé avant-hier par les commissaires liquidateurs de l'Association de l'Opéra et le mandataire de M. Canonge.

MANIFESTATION ALSACIENNE-LORRAINE. Les maréchaux de la procession sont invités à se réunir, aujourd'hui, vendredi 23 août, à sept heures précises du soir, rue Carondelet No 25, entre Commune et Gravier.

Les membres du Comité alsacien-lorrain et ceux du Comité français sont priés de se réunir, samedi prochain, 24 du courant, à l'Opéra, à sept heures précises du soir.

ADJUDICATION MENSUELLE DES MARCHÉS.—L'adjudication mensuelle régulière des marchés de la ville aura lieu mercredi prochain, 28 du courant. Les enchérisseurs devront se trouver très exactement à midi au salon du maire. Le public est invité à assister à la vente afin de voir comment elle est dirigée.

☞ Il ne faut pas accepter de confiance un produit simplement parce qu'il est nouveau et sur la foi de son nom, aussi les propriétaires des HOME STOMACH BITTERS n'ont-ils pas cette prétention. Ils invitent seulement les consommateurs à faire l'essai de leur produit et à le soumettre à l'examen de tout médecin compétent, convaincus qu'ils sont de voir leurs bitters appréciés par les hommes de goût et les amateurs pour leurs propriétés bienfaisantes et pour leur saveur agréable.

BALANCES, MOULINS, ETC.—Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la maison Fairbanks & Co., rue du Camp, 53, qui ont à vendre les seules balances qui soient justes, telles que les balances à fléau pour le coton et le sucre, les balances à plateaux pour les marchands de groceries et pour les droguistes et toutes autres balances d'un usage général. La même maison a aussi à vendre des moulins pour la maïs, le café et les épices ; des presses à copier pour lettres ; des serrures de Baldwin, qui sont de véritables serrures de sûreté, et des tuiles pour rigoles et pour cheminées.—Le tout à des prix on ne peut plus modérés.

☞ On ne peut songer à acheter une machine à coudre, sans faire un examen attentif de la machine "Domestic," 108 rue du Canal, chez M. S. Hedrick.

—Le prince Orloff a reçu hier, du grand duc héritier de Russie, une lettre autographe dans laquelle le prince lui annonce qu'il est décidé enfin à venir à Paris.

On peut l'attendre, dit-il, vers la fin d'août, ou dans la première quinzaine de septembre au plus tard.

TEMPÉRATURE.—22 août 1872.
Thermomètre de C. Durand, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	84	28
12 M.	92	33
3 P. M.	95	35
6 P. M.	90	32

APPEL EN FAVEUR DES VICTIMES DE LA GUERRE DE SÉCESSION.

Nous recevons d'un correspondant de Baton-Rouge un nouvel et éloquent appel en faveur des victimes de la guerre de sécession au Sud. Nous le publions avec l'espoir qu'il trouvera de l'écho dans tous les cœurs louisianais. Le moment n'est pas, il est vrai, favorable, par suite de l'absence d'un grand nombre de familles, mais nous croyons qu'à l'époque de la rentrée en ville des absents, ou après l'élection on pourrait jeter les bases d'une organisation tendant à réaliser les vues indiquées dans la lettre d'un vétéran, lettre que voici :

Baton-Rouge, août 1872.

Messieurs les Editeurs,

L'Association de la Croix du Sud, instituée à Richmond, Virginie, par des soldats confédérés dans le but de perpétuer le souvenir de nos braves soldats tombés sur les champs de batailles, de secourir leurs veuves et leurs orphelins et de conserver dans toute son exactitude, l'histoire du Sud; cette Association nous fait un appel pour coopérer à son œuvre d'humanité. Cet appel sera-t-il sans effet ? J'aime à croire que non. Nos Louisianaises seront-elles moins patriotes et moins généreuses que les Virginiennes qui ont fait élever un monument à la mémoire de leurs défenseurs ? Nos créoles, si prodigues en futilités de modes et de parures, ne pourront-elles pas faire de légers sacrifices afin de participer à une œuvre aussi méritoire que celle d'honorer les restes de nos braves, de perpétuer leur mémoire et de secourir ceux que leur mort et la guerre ont réduits à la misère. Concitoyennes louisianaises, je connais parmi vous de nobles dames, qui ont montré pendant la guerre plus de patriotisme et de dévouement que beaucoup d'hommes, c'est à vous que je m'adresse; dignes mères et sœurs de nos héros, pour vous mettre à la tête d'une souscription pour aider nos frères de Richmond, et pour élever un monument dans notre Etat, à la mémoire des fils de la Louisiane morts en la défendant contre le Nord.

Un jour de l'année devrait être aussi consacré à rendre hommage au courage malheureux.

UN VÉTÉRAN.

Louisiane.

Correspondance de "l'Abeille"

Terrebonne, co 21 août 1872.

Messieurs les Editeurs.

Non-seulement le travail est trop cher ici, mais le travailleur ne donne pas tidellement le temps convenu, et vous en voit tant qu'il peut : travailler le moins, et être payé le plus possible, telle est sa devise. Si donc vous employez cinquante ou cent bras, et qu'ils perdent chacun quotidiennement une demi-heure, une heure, deux heures, vous voyez de suite que les gages sont en réalité plus élevés qu'ils ne le paraissent. En outre, les exigences des travailleurs ne se bornent pas là ; il leur faut tout ce qu'il y a de mieux en provisions, et messieurs ne peuvent se passer de cochons qui font irruption dans nos champs pour y dévaster les cannes et le maïs ; de poules et de vaches qui mangent notre fourrage, et d'une innombrable quantité de coquets galeux qui chassent et tuent nos volailles, et viennent entre temps la nuit par leurs hurlements lugubres.

Les travailleurs blancs, à quelques exceptions près, loin de donner par leur conduite, et surtout par leur sobriété dérisoire dont ils se targuent toujours, l'exemple de l'honnêteté et de la fidélité au devoir à ceux qui, esclaves hier encore, ne sont pas complétement mûrs de l'immense liberté si soudainement acquise, ne les valent pas à beaucoup près. Le nègre, au moins lui, travaille généralement cinq jours et demi par semaine, tandis que l'employé blanc est constamment à l'affût de tous les prétextes imaginables pour chômer et flâner : c'est tantôt une fête religieuse, qu'il célèbre ordinairement au cabaret,—le plus souvent un mariage, et toujours mille raisons plus futiles les unesque les autres, et dont je vous fais grâce. Puis, outre que tout l'argent gagné se dépense quelques miettes de son travail, il a l'air de vous faire une charité, et parle incessamment de son indépendance comme si le pauvre diable ne dépendait pas toujours de quelqu'un pour vivre ! C'est, en un mot, le fils dégénéré d'une race industrieuse et estimable, qui, indigne, sous tous rapports, de dégénérer de la noble lignée de ses pères.

A tout prendre donc—je ne dis rien des Chinois qui, tout aussi bien que quelques mettres de son travail, il a l'air de vous faire une charité, et parle incessamment de son indépendance comme si le pauvre diable ne dépendait pas toujours de quelqu'un pour vivre ! C'est, en un mot, le fils dégénéré d'une race industrieuse et estimable, qui, indigne, sous tous rapports, de dégénérer de la noble lignée de ses pères.

A tout prendre donc—je ne dis rien des Chinois qui, tout aussi bien que quelques mettres de son travail, il a l'air de vous faire une charité, et parle incessamment de son indépendance comme si le pauvre diable ne dépendait pas toujours de quelqu'un pour vivre ! C'est, en un mot, le fils dégénéré d'une race industrieuse et estimable, qui, indigne, sous tous rapports, de dégénérer de la noble lignée de ses pères.

Ne commettez jamais une mauvaise action pour vous faire un ami, il peut en coûter cher un. L'ami qui demande un pareil sacrifice, n'est pas digne d'amitié. Soyez affable et bon avec vos compagnons de classe, mais soyez ferme aussi ; et vous trouverez à la longue que c'est la meilleure conduite à suivre.

Pardessus toutes choses [illegible] mais de paraître ce que vous êtes [illegible] réellement. Si vous avez à vous plaindre de quelqu'un, adressez-vous à lui directement, avant d'en parler à l'autre. Rien n'est plus perfide que d'agir d'une manière différente, selon qu'on se trouve devant ou derrière une personne.

Nous devons vivre de façon à ne rien faire ou à ne rien dire qui puisse nuire à personne. C'est là, non seulement un grand principe, mais c'est la voie qui conduit sûrement à l'honneur et à la considération.

Pour ce qui est du devoir, laissez moi avant de terminer cette lettre, vous raconter l'anecdote suivante qui date d'il y a près de cent ans. "Un jour qu'il faisait un temps si sombre qu'on eût pensé qu'une éclipse interceptait complétement les rayons du soleil, la Législature de Connecticut était en séance, et les membres voyant cette obscurité [illegible] crurent que le jour du jugement dernier était venu. Dans la consternation de quelques-uns demandèrent l'ajournement de l'assemblée. Alors, un vieux législateur puritain, Davenport Sanford se levant de son siége, dit que si d'une voix forme, que le jour dernier était arrivé, il voulait mourir en faisant son devoir jusqu'à bout ; et, fidèle à cette résolution, il demanda des bougies pour pouvoir continuer la séance."

Cet homme avait une grande tranquillité d'esprit et la vérité de faire son devoir quand il était arrivé. Croyez-moi, mes amis, le devoir est le mot le plus sublime de notre langue. Faites toujours votre devoir et vous serez dignement [illegible] de vieux partisan. Vous ne pouvez faire plus ; n'oserez jamais de faire moins. Ne laissez jamais de faire moins à ce que l'on puisse dire que vous avez fait pousser un seul cheveu blanc à votre mère et à mon.

Votre père affectionné,

R. E. LEE.

A G. W. Custis Lee.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

La question des listes de jury a inspiré, hier, à l'un de nos confrères, le *National Republican*, un article très vif contenant plusieurs vérités qu'il est utile de dire tout haut.

En effet, c'est une croyance répandue parmi la population, que dans plusieurs affaires les coupables ont acheté à prix d'argent un certain nombre de jurés, et qu'ainsi ils ont été acquittés. Cela s'est dit et se répète publiquement, et maintes fois, nous avons, comme tout autres, entendu des gens citer tout haut des faits, des noms des chiffres et préciser les moindres détails. Les scandaleux acquittements qui ont été prononcés, dans certains procès, dont le souvenir est resté, ne donnent que trop de vraisemblance à ces accusations.

Cette situation prête un grand intérêt au débat qui est pendant, devant la Première Cour de District, et dont nous avons dit un mot, hier.

Le juge Abell, sentant la nécessité d'établir des listes de jurés qui soient composées de citoyens ayant une résidence connue et jouissant d'une bonne réputation, a fait demander, par l'entremise du shérif, à M. B. P. Blanchard, chef du bureau de l'enregistrement des votants, communication de ses livres. M. Blanchard, ainsi que nous l'avons rapporté hier, a refusé, se fondant sur l'impossibilité où il se trouve de satisfaire à la requête du juge Abell.

Une sommation de ce magistrat amenait hier M. Blanchard devant la Première Cour. Il s'est présenté, accompagné du juge Whitaker, son conseil.

M. Blanchard a reproduit, pour sa défense, les raisons qu'il avait fait valoir au shérif. Quelques-uns des livres, a-t-il dit, sont les relieur ; et mon devoir, d'ailleurs, est de les conserver tous dans mon bureau, pour pouvoir y faire quotidiennement toutes modifications, additions et suppressions nécessaires, à mesure qu'elles se présentent. Si le shérif m'avait adressé cette demande dix jours plus tôt j'aurais pu y satisfaire.

Après avoir entendu la déclaration de M. Blanchard, le juge Abell a rendu un arrêt, décidant que l'affaire resterait dans le *statu quo*, jusqu'au lendemain, (aujourd'hui.)

Le Col. A. F. Field s'est alors levé et a demandé à la cour l'autorisation de lire un article publié dans le *National Republican* du 22 août, sous le titre "Jury liste", qui contient un blâme sévère à l'adresse du shérif Massicot. Les allégations contenues dans le dit article, ajoute M. Field, trouveraient créance dans le public, si la cour n'y donne un démenti officiel.

Le juge Abell a répliqué que le shérif Massicot a toujours loyalement rempli son mandat d'officier public. — Mais, a-t-il continué, c'est une chose surprenante que sur 250 personnes, on puisse à peine en trouver 50 ou 75. Il est arrivé souvent que le shérif ayant lancé un mandat contre un juré, on a constaté dans l'exécution du mandat, que le numéro indiqué comme relevé de la résidence, correspondait à un terrain vide. Je n'ai jamais reçu une liste qui fût certifiée.

Le colonel Field, reprenant la parole, dit au juge, qu'il est heureux de voir le shérif Massicot dégagé de toute responsabilité dans cette affaire. C'est M. Blanchard, qui en sa qualité de préposé à l'enregistrement des électeurs, est responsable de l'état de choses auquel la Cour cherche à porter remède.

Le juge Abell dit que l'intérêt général exige que chaque nom porté sur ce registre soit connu du public. Il est certain que sur cent personnes inscrites, on n'a pu en trouver plus de cinquante. J'ai l'on peut conclure que cette grande ville de la Nouvelle-Orléans est à la merci d'électeurs dont les officiers ministériels ne peuvent découvrir le domicile.

Ce registre est donc un amas de fraude. Or, en pareille matière, la fraude implique le parjure et le faux, deux crimes qui entraînent les travaux forcés.

Un grand nombre d'électeurs sont ainsi de véritables mythes, et les élections sont donc une monstrueuse fraude.

Le peuple de la Nouvelle-Orléans est de l'Etat de la Louisiane, a été littéralement spolié dans sa souveraineté. Il a se [illegible] pour vaincre sur le champ.

Disons ce que le juis, dit, le juge en terminant, en tente de faire naufrager le vaisseau du vieux florient Etat. Il a des honnêtes gens, blancs et noirs, de se tenir fermes au poste. Quant à moi, je resterai sur le pont jusqu'à ce que les vagues l'aient nettoyé, ou si le navire sombre, je périrai avec lui.

Après ces paroles qui respirent un patriotisme sincère, le juge Abell a levé la séance en fixant la suite de l'affaire à la séance suivante.

Dans une maison située à l'angle des rues St-Philippe et Royale, vivait, il y a quelques heures encore, une vieille femme de couleur, qui était certainement, en fait d'âge, la doyenne de la population de l'Etat. Marie Noël était née à la Nouvelle-Orléans en 1761. Elle est morte, hier, à l'âge de CENT ONZE ANS. C'est un cas de longévité vraiment remarquable. Le coroner, dans son verdict, ne courra pas grand risque, en déclarant que Marie Noël est morte de vieillesse.

Les "Broom Ranger" qui en sont remarquer par leur zèle pour la cause démocratique et par leur activité, se sont réunis hier soir à sept heures et demie à la rotonde de l'Hôtel St-Louis.

M. L. A. Tissot, préside l'assemblée.

M. Carleton Hunt ayant été appelé, a fait un discours des plus éloquents et des plus chaleureux qui a été vivement applaudi.

Il a raconté avec cette netteté qui le caractérise, la fameuse histoire du "Tin box", et tous les méfaits du gouverneur Warmoth et de la législature, puis il a fait un parallèle heureux entre le parti démocrate et le parti libéral ; le premier, représentant les intérêts du vrai peuple de la Louisiane, et le second n'ayant en vue que l'intérêt de quelques ambitieux.

La résolution suivante a été unanimement adoptée :

Résolu, que tous les jours, de six heures à deux heures, un comité nommé par le président se trouvera à la rotonde de l'Hôtel St-Louis pour recevoir les noms des citoyens étrangers qui désireraient se faire naturaliser. Le meeting s'est ajourné à samedi, le 24 courant.

Les rois se multiplient.

L'officier Thompson a arrêté, hier, le nommé John Holzer, ancien cocher au service de la Compagnie du City Railroad, ligne de l'Esplanade, qui a *les le pied en* emportant une quinzaine de dollars appartenant à son administration.

—Vers minuit, avant hier, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison de M. William Bentley, rue Toulouse, 97, et ont dérobé $26 en gros banks, et $65 en argent.

—Dans la nuit de lundi à mardi, la maison du capitaine W. G. Hedges, rue Valmont, près la rue Pitt, à Jefferson, a reçu la visite de plusieurs bandits qui ont fait main basse sur un porte-monnaie contenant soixante-dix piastres, un billet à ordre de $600, et certains effets d'habillement.

—Une bonne prise pour les voleurs ville de Carrollton. C'est l'opinion que [illegible] fesseur aujourd'hui, Square Martin. Avant-hier soir, en l'absence, et on le met seule chef à la garde de Carrollton. Notre homme ne s'étonne pas, mande les noms et les planches, ni trouve bientôt le point faible. Il découvre une plaisante, passe dans le parquet, et parvient jusqu'à la cour. Une fois là, il n'a plus qu'un mur à franchir ; il le monte ; et le voilà bientôt rendu à cette liberté qui est si chère à tout homme.

NOMINATIONS.—Le gouverneur vient de faire les nominations suivantes :

George W. Stephens, Jaffray A. McCready, Richard Mott, Lee, Stowell, et William M. Turner, membres du jury de police de Caddo ; John M. Bryant, administrateur des comptes de Shreveport, en remplacement de C. O. Phelps ; F. P. Ledyard, worth, inspecteur de paroisse de Caddo ; R. Jacobs, G. W. Bunce, W. M. Turner, Joseph Bohmer et A. H. Leonard, administrateurs de l'Hôpital de Charité de Shreveport ; Robert Brewster, commissaire de police, district représentant en remplacement de J. W. Quinn ; H. W. Chase, maire, et G. H. Peckwood, Joseph Goth, Jr., D. C. Hanna, W. P. Kernan, F. E. Lyons, aldermen de Clinton, Est-Feliciana ; William H. Wilson, coroner de Terrebonne ; L. M. Verbois, membre du board des assesseurs d'Iberville ; William Robertson, John Pasquier, T. D. Perkins, John B. Marsh, P. J. Burke, L. O. Redfier, William Southwell, conseillers municipaux de la Nile-Jubile ; John B. Marsh, John Muller, F. G. Gonsalin, Dudley Avery et Joseph Leon, Sr., membres du jury de police d'Iberia.

Edward Cousinard et A. Lange, membres du conseil d'administration de l'institution des Aveugles, de Baton-Rouge.

James McVay, T. H. Hurst, King Hill et Andrew Jackson, membres du conseil d'administration de l'institution des Sourds-Muets, de Baton-Rouge.

David Cook, coroner, Est-Baton-Rouge.

AMNISTIES.—Le gouverneur a fait grâce de leurs peines aux condamnés suivants :

Leopold George, condamné à la détention perpétuelle par la Première Cour de District de la paroisse d'Orléans, pour meurtre.

Romeo Axion, Edward A. Nelson, condamnés par la Cour de Troisième District judiciaire pour homicide.

Paul Derredos, condamné deux mois de prison par la Première Cour de District de la Paroisse d'Orléans, pour coups et blessures.

DÉPÊCHES

Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

Alliance à Belfast.

Londres, 22 août — Les dépêches de Belfast, hier après-midi, rapportent que la ville est dans une meilleure condition. Il n'y a plus eu de combats dans les rues, mais la populace s'attaque toujours aux maisons.

Monsieur Gladstone & Cie, marchands de l'Indo et de la Chine, ont fait faillite. Leur bilan s'élève à deux millions de livres sterling.

Tribunal arbitral de Genève.

Genève 23—Les travaux du Tribunal arbitral tirent évidemment vers leur fin. Les avocats des deux parties ont été occupés plus qu'à l'ordinaire, aujourd'hui, avec le secrétaire du tribunal. Il s'agissait du compte à faire des indemnités dûes aux deux nations.

Un Congrès de statistique à St-Petersbourg.

St-Petersbourg, 22—La session du congrès de statistique internationale a été ouverte aujourd'hui par le grand-duc Constantin. Les cérémonie ont été d'une solennelle et imposante nature.

Londres, 22—L'importation du charbon belge continue. Il en vend quatre shillings meilleur marché, par tonneau que le charbon anglais.

DIVERS.

Election de Démocrate.

Baltimore, 21 août — John Ritchie, un démocrate, a été nommé pour le Congrès par le Sixième District Congressionnel du Maryland.

Memphis, 22 août — L. Q. C. Lamar a été nommé pour le Congrès, par les démocrates du Premier District Congressionnel du Mississippi.

La frégate Nemanoia.

New York, 22 août.—La frégate européenne Némanoia a été condamnée par le bureau de santé comme navire pestiféré.

Convertisseurs.

Boston, 21 août.—20 personnes se sont réunies à la convention de la Réforme du Travail, à South Framingham. Il n'y a pas eu de nominations.

Des Moines, Iowa, 22 août.—La convention Républicaine d'Etat a nommé J. P. Young comme secrétaire d'Etat et une liste complète de candidats.

Galveston, 22 août.—La convention démocratique du troisième district congressionnel de Texas a nommé l'honorable D. C. Giddings pour le Congrès.

St-Louis, 22 août—Les Conventions démocratique et libérale sont en session à Jefferson City. Elles tâchent de se mettre d'accord sur la division des places sur la liste. Les deux conventions nomment un comité de conférence qui est chargé de résoudre les difficultés.

On dit qu'environ 25 votes purement démocratiques enverront des délégués à la Convention de Louisville.

Philadelphie, 22 août—La Convention de la réforme du travail n'est pas fort nombreuse, quoique elle représente 300 ou 400 sociétés d'ouvriers dans les diverses nations du pays. Dans la séance d'aujourd'hui on a fait la motion de désigner des candidats pour la présidence et le vice-présidence, par quatre bulletins séparés. Ils se sont mêlés pour exprimer leurs vues, et ce mouvement a abrégé l'attention des passants dans la rue. Quelques-uns ont dénoncé la nomination de Greeley à Baltimore comme le trahir d'un voleur.

On a remis le vote pour un ou deux jours, afin de pouvoir consulter les ouvriers. Il paraît qu'Osborne voyageait en wagon couvert, et que d'Etat arrivé, une odeur infecte attira du monde vers le wagon par lequel on trouva les corps de cinq personnes.

Osborne a vu ce que les meurtres avaient fait, et il a dit que Mme Williams, prêtre de Hoboken, N.J., et qu'il avait été empêché d'enlever les os pour les faire disparaître. Il a avoué qu'il avait voyagé dans un wagon couvert, et que le cadavre trouvé sur le coupe d'une des victimes, on pense que c'était une troupe de bouchers, composée de M. Ome, en Tom, Dick, Harry, Dick, Tom, Harry, Tom, Dick, Harry, et Dick, Tom, Harry, Dick, Tom, Harry, composés être le frère de Mme Ome. Ils étaient probablement dans le Haïtien.

Le coroner a fait une enquête hier et a fait un rapport conforme à ce qu'a dit le shérif Wray, qui est de retour, dit que le peuple ne voulait pas lâcher Osborne, et qu'il sera extradé par les hommes qui le gardent.

Galveston, 22 août—J. H. McMahan & Co., banquiers de cette ville, annoncent qu'ils sont forcés, par les circonstances, de suspendre leurs payements pour quelques jours, tant qu'ils pourront se rembourser, et que leurs créanciers n'y perdront rien.

Convertisseurs Démocratiques.

Les probabilités annoncent des pluies pour la côte et la Louisiane.

MARCHÉS.

Marchés Européens

Londres, 22 août—Consolidés 92 3/4, à 92 ½ 92 1/2.

Liverpool, 22 août—Coton sans changement.

Marchés Américains.

New York, 22 août—Coton ferme. Vendu sans bulles. Middling 23. Orleans 23 1/2.

New York, 22 août — Argent plus ferme à 7 pour cent. Sterling 109 3/4. Or 112 3/4 à 7/8.

Savannah, 22 août—Coton en hausse. Mid. 19 3/4. Stock 620.

Mobile, 22 août—Coton nominal. Stock 764 balles.

Galveston, 22 août—Coton ferme. Mid. dling 19 1/2 à 20. Stock 2000 balles.

Les lettres de Livingstone.—Nous lisons dans le *Figaro* :

—Rien ne vaut jalouse anglaise contre un Américain—John Bull contre Jonathan—Le journal le *Times* s'est fait un devoir de tourner en ridicule les lettres et les renseignements fournis par M. Stanley. Le *Times* a fort bien fait, mais il a eu le ridicule.

D'abord M. Rawlinson, président de la Société royale de géographie ne croit ni à l'authenticité des lettres de Livingstone, ni à la réalité des découvertes du Docteur, ni aux découvertes géographiques qu'elles signalent !

Ayant lui, le *Standard* avait constaté les gémissements qui fourmillent dans ces lettres, et une légèreté